



M.T.R. FORMATION

13 Rue Pierre-Gilles de GENNES - 69007 LYON

Tél. : 04 37 28 97 97 mobile : 06 68 27 97 97

Mail : mtr.formation@gmail.com

N° Siret : 479 358 574 00032 - A.P.E. **8553 Z**

Agrement préfectoral n° **09-03**

Déclaration d'activité n° **82 69 08540 69**

Guide de Formation Conducteur de Taxi

Bienvenu dans votre parcours de formation professionnelle pour devenir conducteur de taxi qualifié



Votre Parcours de Formation

Formation CCPCT

Préparation complète au Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi avec modules théoriques et pratiques

Matériel Nécessaire et Fourni

Liste du matériel requis et fourni par le centre

Constitution du Dossier d'Inscription

Documents et pièces justificatives requises

Activité Professionnelle

Lancement de votre carrière en tant que conducteur de taxi professionnel

Formation au Certificat de Capacité Professionnelle

Détails des modules et contenus pédagogiques

Structure de la Formation

Organisation sur 5 semaines avec 168 heures
heures de formation

Organisation de l'Examen et Conditions d'Accès

Modalités d'inscription et conditions

Lieu et Équipements de Formation

Présentation des locaux et des ressources disponibles

Modalités d'Évaluation de l'Examen

Critères et organisation des épreuves

Obtention de la Carte Professionnelle

Démarches post-examen



Formation au Certificat de Capacité Professionnelle

Si votre souhait est de devenir chauffeur de taxi, alors cette formation est faite pour vous. Notre formation initiale est dédiée à la préparation à l'Examen du Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi (CCPCT).

Durée de Formation

5 semaines intensives
soit 24 jours
représentant 168
heures de formation
complète

Horaires Quotidiens

Du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 et de
13h00 à 16h30 avec
accueil personnalisé

Formation Présentielle

Apprentissage en présentiel avec formateurs experts et équipements professionnels

Lieu et Équipements de Formation

BuroClub - Kitework

13 Rue Pierre-Gilles de Gennes, 69007 LYON

Accès : Interphone Porte d'entrée : - Appeler le 0668279797

Lien Google Maps : <https://maps.app.goo.gl/ev8uxFJCpmYH2br5A>

Équipements à Disposition

- Réfrigérateur et micro-ondes pour vos repas
- Bouilloire et machine à café
- Couverts, assiettes, verres et tasses
- Connexion wifi haut débit
- Salon lounge au 2ème étage
- Espaces détente avec tables et chaises

Vous trouverez également des restaurants dans le quartier, ainsi que des supérettes pour acheter de quoi déjeuner sur place.

La MTR ne prend pas en charge les frais de repas, de transport et de stationnement pendant la formation.



Contact Pédagogique

Vous pouvez prendre contact avec votre référent pédagogique

Monsieur Kamel KELLOUAI

Téléphone : 04 37 28 97 97

Email : mtr.formation@gmail.com

Accessibilité Handicap

Pour toute situation de handicap merci de nous contacter pour envisager la faisabilité de notre formation ainsi que les aménagements que nous pourrons vous apporter.

Matériel Nécessaire et Fourni

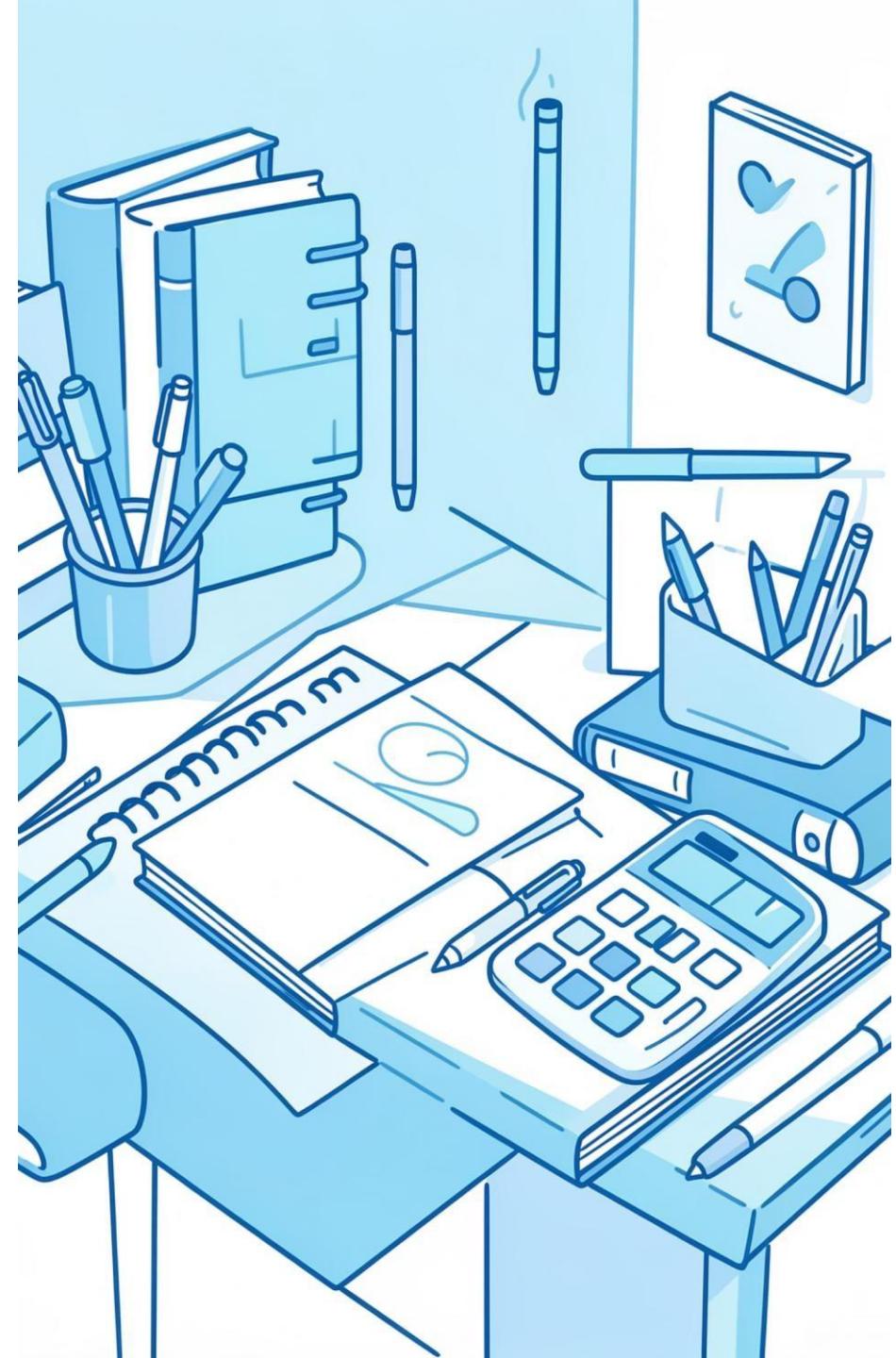
Indispensables à Apporter

- Un bloc-notes ou un cahier
- Des stylos, des feutres, des surligneurs
- Un correcteur (typex)
- 5 classeurs A4 avec intercalaires et pochettes plastiques
- Calculatrice non programmable (obligatoire pendant l'examen)
- Un ordinateur ou une tablette (optionnel)

Matériels et Documents Fournis

Fournis

- Matériel de formation secourisme
- Polycopiés des cours de réglementation du T3P
- Supports de gestion et sécurité routière
- Cours de français et d'anglais
- Documentation sur la connaissance du territoire
- Livret code de la route Rousseau
- Véhicule à double commande équipé taxi pour la conduite



Structure de la Formation

La formation s'étale sur 5 semaines soit 24 jours (168 heures) et comprend deux phases distinctes pour une préparation optimale à l'examen.

1

Phase Admissibilité

19 jours - 133 heures

7 modules théoriques couvrant tous les aspects réglementaires, techniques et pratiques du pratique du métier

2

Phase Admission

5 jours - 35 heures

Préparation intensive à l'épreuve pratique sur véhicule taxi-école avec mises en situation situation réelles



Module A

Réglementation du transport public particulier de personnes (T3P) et Prévention des discriminations et des violences sexuelles et sexistes



Module B

Gestion appliquée aux entreprises de taxi



Module C

Sécurité routière (code de la route)



Module D

Français (capacités d'expression et de compréhension)



Module E

Anglais professionnel niveau A2 du cadre Européen



Module F (T)

Connaissance du Territoire et de la Réglementation locale spécifique aux taxis



Module G (T)

Réglementation nationale de l'activité taxis et Gestion propre à cette activité

Modalités d'Évaluation de l'Examen

L'examen du Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi est organisé selon l'Arrêté du 06/04/2017. Voici le détail des épreuves écrites et pratiques avec leurs critères de notation.

Épreuve	Désignation	Durée	Coefficient	Note éliminatoire	Modalités
A	Réglementation du T3P	45 mn	3	<6/20	5 QRC notées sur 2 points + 10 QCM notées sur 1 point
B	Gestion	45 mn	2	<6/20	2 QRC notées sur 2 points + 16 QCM notées sur 1 point
C	Sécurité routière	30 mn	3	<6/20	16 QCM notées sur 1 point
D	Français	30 mn	2	<6/20	Compréhension de texte : 3 QRC sur 2 points + 7 QCM sur 2 points
E	Anglais Niveau A2	30 mn	1	<4/20	20 QCM notées sur 1 point
F	Connaissance territoire	30 mn	3	<6/20	2 QRC notées sur 4 points + 6 QCM notées sur 2 points
G	Réglementation nationale	30 mn	3	<6/20	4 QRC notées sur 2 points + 12 QCM notées sur 1 point

Condition de Réussite Théorique

Pour être admis à l'épreuve de conduite, le candidat doit obtenir une moyenne de 10/20 aux épreuves théoriques sans note éliminatoire.

Épreuve Pratique

Durée : 30 minutes

Coefficient : 1

Note éliminatoire : <12/20

Toute intervention de l'examineur sur le dispositif de double commande ou le volant de direction entraîne l'arrêt de l'épreuve et l'ajournement du candidat.

Constitution du Dossier d'Inscription

L'organisation des dossiers est assurée par le centre de formation STM pour la chambre de métiers PACA et la Préfecture 13. Voici la liste complète des pièces justificatives à fournir.

Pièces d'Identité

Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité. Pour les étrangers non-UE : autorisation de travail (titre de séjour temporaire 1 an vie privée et familiale). Pour les étrangers UE : attestation de validité du permis traduite par traducteur assermenté.

Permis de Conduire

Photocopie recto-verso du permis de conduire catégorie B. Attention : la carte professionnelle ne peut être délivrée qu'à une personne titulaire d'un permis non probatoire (+3 ans). Un permis invalidé pour solde de points nul est à nouveau soumis à période probatoire.

Justificatif de Domicile

Justificatif du mois en cours. Pour personne hébergée : photocopie pièce d'identité de l'hébergeant, lettre signée certifiant hébergement depuis +3 mois, justificatif domicile récent (-3 mois) au nom de l'hébergeant.

Certificat Médical

Certificat médical original délivré par médecin agréé (CERFA n°14880*02) de moins de 2 ans ou carnet médical de conducteur. Visite médicale de 36 euros non remboursable par sécurité sociale.

Frais d'Examen

Paiement par carte bancaire lors de l'inscription : 241 euros + 2,50 euros frais SMS. Les droits correspondent aux phases d'admissibilité et d'admission. En cas d'échec à l'admissibilité, les droits restent acquis. Aucun remboursement en cas d'absence.

Organisation de l'Examen et Conditions d'Accès

Inscription à l'Examen

Depuis le 06 avril 2017, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat sont compétentes pour organiser les examens de Taxi. L'inscription s'effectue en ligne sur la plateforme « <https://www.exament3p.fr/> » de la chambre de métiers et de l'Artisanat, incluant le paiement.

Les inscriptions seront pratiquées par le stagiaire ainsi que le règlement en ligne. La date d'ouverture des inscriptions sera signalée par le centre de formation. Les inscriptions sont validées par la Chambre de Métiers et de l'artisanat de la région Rhône-Alpes dans la limite des places disponibles.

Les convocations à l'examen théorique et à l'examen pratique du CCPCT seront adressées par la chambre de métiers et de l'Artisanat une quinzaine de jours avant chaque examen.

Conditions d'Éligibilité Importantes

La délivrance de la carte professionnelle par la préfecture est conditionnée à l'interrogation du bulletin n°2 du casier judiciaire , celui-ci doit être compatible avec le métier de conducteur de taxi.

Obtention de la Carte Professionnelle

À l'issue de la réussite à l'examen de conducteur de taxi, vous devrez effectuer les démarches pour obtenir votre carte professionnelle auprès de la Préfecture du Rhône.

Dépôt des dossiers en ligne

Tous les dossiers sont déposés en ligne sur:

<https://www.rhone.gouv.fr/Demarches/Professions-et-activites-reglementees/Professions-reglementees/Professions-de-la-route/Conducteur-de-taxi#/Professionnels/page/F21907>

Délai de Délivrance

La Préfecture dispose de 3 mois pour délivrer la carte professionnelle de conducteur de taxi après dépôt du dossier complet.

1

2

3

Constitution du Dossier

Scannez tous les documents requis : pièce d'identité en cours de validité, permis de conduire, justificatif de domicile de moins de 3 mois, certificat médical auprès d'un médecin agréé par la préfecture de moins de 2 ans, attestation PSC, attestation de réussite à l'examen, photo d'identité et signature à transmettre à l'imprimerie nationale (suivre le lien envoyé par la préfecture ou la chambre de métiers et de l'artisanat).



Équipe Pédagogique

Des professionnels expérimentés et passionnés, experts dans leur domaine, qui vous accompagneront dans votre réussite tout au long de votre parcours



Équipe Administrative

À votre écoute pour toutes vos questions concernant votre dossier, les plannings, les attestations. N'hésitez pas à les solliciter.



Votre Réussite, Notre Priorité

Nous sommes là pour vous accompagner à chaque étape. Si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés, contactez le référent pédagogique.